# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

		223.037	
Po	1 11	101	rc
	u	/UI	13

Andre BERNOS	à	Martine MIRANDE
David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Michel ADAM
Mailys DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

### Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Daniel AMESTOY suppléant de Michel CONTOU-CARRERE-CU

Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE suppléant de Cédric PUCHEU 12 JUIN 2018

#### Absents:

Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard

BURS

André DEDNICO

RAPPORT N° 07-180531-FIN-

BUDGET ANNEXE DU SPANC : DECISION MODIFICATIVE Nº 1

M. CASABONNE indique que lors de la saisie du budget primitif 2018, une dépense d'investissement a été inscrite en dépense d'ordre alors qu'elle aurait du figurer en dépense réelle.

Pour régulariser cette situation, il convient de procéder à l'opération comptable suivante :

#### INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

OPÉRATIONS D'ORDRE

2183 Matériel de bureau et matériel informatique - 4 670€

OPÉRATIONS RÉELLES

2183 Matériel de bureau et matériel informatique + 4 670€

## Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- VOTE la Décision Modificative n°1 correspondante,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.06, 18

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 1 2 JUIN 2018

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE